

## 76 - Education - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et participation à des projets culturels

**Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

### A - Pour des séjours en classes de découverte :

- Ecole élémentaire Bourgogne : Sortie au Haut Koenigsbourg : 44 élèves de CM1 le 19 septembre 2013 - Subvention proposée : 369 €.
- Ecole des Montboucons : déplacement de 26 élèves de CM-CM2 au Salon de l'Education à Paris pour présentation d'un jeu mathématiques - Subvention proposée : 350 €.

En cas d'accord, le montant total de ces subventions, soit 719 €, sera versé sur le compte des coopératives des écoles précitées et sera prélevé sur la ligne 65.255/6574 CS 21100.

### B - Pour un soutien à des projets culturels et artistiques se déroulant dans les écoles :

- Association les 35 Lez'Arts : année finale du projet mené dans les écoles élémentaires Brossolette et Jean Zay. Mise en musique d'un conte musical qui fait l'objet d'une création à laquelle les élèves de ces deux écoles participeront et qui sera présenté au CDN - Subvention proposée : 2 000 €
- Association Croq'livre : accueil des enfants et des parents autour de lecture de contes tous les après-midi du mois de juillet - Subvention proposée : 3 000 €
- Les Haras de Besançon : prolongement du projet initié en 2012-2013 auprès des enfants des écoles élémentaires de la Grette et de la Butte, autour du cheval sous différents aspects : historique, scientifique, social - Subvention proposée : 2 000 €.

En cas d'accord, le montant total de ces subventions, soit 7 000 €, sera versé sur le compte des différents opérateurs et sera prélevé sur la ligne 65.213/6574 CS 21100.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ces propositions d'attribution de subventions.

*Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.*